



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 077 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 7 mars 2013

—
Président

M. Pat Martin

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 7 mars 2013

• (1120)

[Traduction]

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous avons terminé les délibérations à huis clos et nous commençons maintenant la partie publique de la réunion.

Mesdames et messieurs, bienvenue au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Je veux d'abord remercier nos témoins de leur patience, en particulier M. Staszewski, qui s'est levé tôt d'Edmonton pour se joindre à nous. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Je remercie également M. Karakasis, de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles d'Ottawa. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur. Nous sommes désolés de vous avoir fait attendre.

Nous nous attendons à ce que les cloches sonnent bientôt pour nous indiquer de retourner à la Chambre des communes pour voter. Nous ne pouvons rien y faire. C'est la procédure: nous devons ajourner la réunion quand les cloches sonnent pour nous rendre à la Chambre.

Nous voulons vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de vous être donné la peine de préparer un exposé. Nous vous accorderons quelques minutes pour que vous puissiez au moins présenter votre sujet. Nous vous demanderons peut-être de remettre au greffier votre documentation sur les questions dont nous discuterons. Nous tâcherons de vous inviter de nouveau si nous avons le temps au cours de cette étude.

Sans plus tarder, je demanderais à M. Staszewski d'Edmonton de prendre la parole de trois à cinq minutes, si possible, pour nous donner un bref résumé de son exposé. Nous espérons que les cloches ne nous interrompent pas.

Vous avez la parole, monsieur.

M. Brian Staszewski (directeur général, Bureau de l'Amérique du Nord, Global Resource Efficiency Services): Merci beaucoup.

Je vous ai fait parvenir un document d'une page qui vous aidera à mieux comprendre mon exposé. Sans plus tarder, je vais entrer dans le vif du sujet.

Selon mon point de vue, il y a deux types d'immeubles, ceux que l'on voit construire et ceux qui le sont déjà et dont je vais parler aujourd'hui.

Bien entendu, le gouvernement fédéral possède et loue des immeubles, et d'après ce que j'ai compris, il opte de plus en plus pour la location. Il existe deux façons d'aborder l'efficacité énergétique et les mesures de conservation des immeubles, qu'ils soient loués ou non.

Je parlerai d'abord des immeubles achetés. Dans notre industrie — je dirige et possède une entreprise qui s'appelle Global Resource Efficiency Services, et c'est dans le domaine de l'efficacité

énergétique que nous travaillons depuis longtemps —, deux approches peuvent être adoptées pour améliorer l'efficacité des immeubles. L'une est tactique et l'autre est stratégique.

Au quotidien, on a trop souvent recours à l'approche tactique. Les responsables d'immeubles, ceux qui s'occupent des installations, font face à des crises. Le toit coule, les fenêtres sont vieillissantes, la chaudière a explosé. Il faut s'occuper de ces problèmes et les régler le plus rapidement possible.

Il arrive également très souvent que vos responsables soient approchés par des entreprises qui font partie d'une industrie en pleine croissance. On leur propose d'acheter des lampes, un outil de suivi ou autre chose. Les entreprises essaient de leur vendre diverses technologies. Tout cela est bien beau, mais nous ne croyons pas en cette approche. Nous préférons les propositions contenues dans ce document d'une page, c'est-à-dire le modèle de service de GRES. Nous envisageons en effet la rénovation d'immeubles dans le cadre d'une approche stratégique qui s'appuie sur l'audit, la mise en oeuvre et le contrôle. Essentiellement, nous essayons de créer une stratégie qui permet aux responsables d'immeubles de faire des choix adéquats, éclairés et intelligents en vue d'améliorer le rendement énergétique.

Dans le cadre d'une approche tactique, les gens suivent les conseils d'entreprises qui proposent, par exemple, de moderniser l'éclairage d'un immeuble sans tenir compte des répercussions sur le chauffage et la climatisation. L'éclairage dégage beaucoup de chaleur. S'ils font remplacer une vieille technologie par une nouvelle, par exemple de l'éclairage DEL — nous venons tout juste d'en installer sur une surface de 90 000 pieds carrés —, ils perdront toute la production de chaleur de l'ancien éclairage. Ils devront donc ajuster en conséquence le chauffage et la climatisation de l'immeuble.

Dans notre milieu — et j'irai droit au but en ce qui concerne l'audit, la mise en oeuvre et le contrôle —, l'audit vise à prévoir ce qui est nécessaire pour prendre des décisions adéquates et éclairées. Ce processus de planification permet de déterminer quels sont les plans à long terme en matière de réfection; c'est très important. À quel moment, au cours des 25 prochaines années, les composantes du bâtiment rendront-elles l'âme; quand faudra-t-il les remplacer?

Il est important de le savoir parce que des mesures d'efficacité énergétique peuvent aider à résoudre certains problèmes. Par exemple, si un toit doit être remplacé, il faudrait peut-être en profiter pour installer des panneaux photovoltaïques sur le nouveau. La planification donne la possibilité de prendre ce genre de décisions.

Lors de l'audit, on évalue la situation. Quelle est la consommation de gaz, d'eau, d'électricité et autres? Quels sont les besoins de réfection? Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant? Quel est l'indice d'intensité énergétique sur lequel devrait s'appuyer le propriétaire pour chacun de ses immeubles? Quelles sont ses politiques, ses procédures et ainsi de suite? Les données obtenues à cette étape du modèle forment le plan stratégique.

•(1125)

Le président: Monsieur Staszenski, je vais devoir vous interrompre.

Je suis désolé, mais les cloches sonnent et les lumières clignent. Nous devons bientôt ajourner la séance.

M. Brian Staszenski: Au revoir.

Le président: Veuillez accepter mes plus sincères excuses pour le mal que vous vous êtes donné. Nous vous remercions de votre témoignage et nous vous consulterons de nouveau pour obtenir davantage de renseignements dans le cadre de notre étude.

M. Brian Staszenski: Merci.

Le président: Il en va de même pour vous, monsieur Karakasis. Vous m'en voyez désolé.

M. Dean Karakasis (directeur général, Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles d'Ottawa): Au revoir.

Le président: Nous n'avons pas le choix. J'espère sincèrement que vous pourrez revenir témoigner.

Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>